

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

Séance
extraordinaire
du 11 août 2020

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le mardi 11 août 2020 à 8h, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, M. Germain Martin, M. Alain Brochu M. Charles Audet et M. Rock Rousseau, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

Mme Juliette Jalbert arrive à 8h05.
M. Alain Daigle arrive à 8h07.

Cette séance fut convoquée pour les raisons suivantes :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.
2. Mandat à Automatisation JRT inc. afin de procéder à la programmation des postes de pompage Champagnat et Laflamme, au système de transmission d'alarme et de rapport.
3. Demande de M. Mario Grondin pour l'installation d'un quai privé au 25, rue Champagnat, lot numéro 5 513 207.
4. Autorisation d'installation d'ancrages pour le quai situé au 375, rue Guertin, propriété de M. Raymond Lapierre.
5. Renouvellement de la convention d'Aménagement forestier coopératif de Wolfe pour l'ancien site d'enfouissement, lot no 5 847 028.
6. Appui au Réseau d'entraide des Appalaches afin de maintenir le service des travailleurs de rue sous le secteur Sud de la MRC des Appalaches.
7. Mandat à Les Forages KGD Inc. pour l'installation de deux (2) piézomètres à l'étang no 1, usine de traitement des eaux usées.
8. Demande du Centre de services scolaire des Appalaches afin d'obtenir l'autorisation d'affichage temporaire sur un véhicule pour la rentrée scolaire.
9. Fermeture de la séance.

08-2020-192

1. **Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.**

Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

08-2020-193

2. **Mandat à Automatisation JRT inc. afin de procéder à la programmation des postes de pompage Champagnat et Laflamme, au système de transmission d'alarme et de rapport.**

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU

Que le Conseil autorise Automatisation JRT inc. à procéder à la programmation des postes de pompage Champagnat et Laflamme, au système de transmission d'alarme et de rapport.

Qu'un budget de 13 728.02 \$ taxes incluses soit alloué pour réaliser les travaux de programmation, selon la soumission déposée par Automatisation JRT inc. numéro 294136, datée du 6 avril 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

08-2020-194

3. Demande de M. Mario Grondin pour l'installation d'un quai privé au 25, rue Champagnat, lot numéro 5 513 207.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fait une demande pour installer un quai dans le littoral et dans la servitude de la conduite d'égout pluvial de la Ville en juin dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fait des travaux (création d'une ouverture au plan d'eau) dans le littoral et au-delà de la bande de protection riveraine de 10 mètres sans autorisation au préalable de la Ville de Disraeli, ainsi qu'avant sa demande d'installation d'un quai ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise au Ministère de l'Environnement pour interprétation réglementaire et sans opinion ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Environnement autorise l'implantation du quai dans le littoral selon le plan proposé du demandeur, malgré l'absence de la passerelle donnant accès au quai dans la bande riveraine ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Environnement interdit toute intervention (coupe et abattage) dans le littoral ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire revendique un droit acquis d'accès au lac sur la servitude de conduite d'égout pluvial de la Ville de Disraeli ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli et la MRC des Appalaches ne reconnaissent aucun droit acquis d'accès au lac sur ladite servitude ;

CONSIDÉRANT QUE la demande du propriétaire a été soumise au comité de travail des élus le 15 juin dernier et que les membres du conseil ont refusé unanimement cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a refait une nouvelle demande en juillet pour installer un quai dans le littoral et dans la servitude de conduite d'égout pluvial de la Ville selon un nouveau plan déposé le 23 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau plan déposé présente les mêmes contraintes et un emplacement similaire au plan de juin ;

**Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
Et résolu,**

Que le Conseil refuse de nouveau cette demande particulière et unique comme présentée;

Que cette demande est incompatible aux normes de protection préconisées pour les plaines inondables et qu'une autorisation créerait un précédent pour toute autre demande similaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

08-2020-195

4. Autorisation d'installation d'ancrages pour le quai situé au 375, rue Guertin, propriété de M. Raymond Lapierre.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de la marina, lors du démantèlement du trottoir en béton, les ancrages retenant le quai privé de M. Raymond Lapierre ont été enlevés ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a installé en juin dernier des ancrages en acier pour permettre l'installation du quai de M. Lapierre ;

CONSIDÉRANT QUE les encrages d'origine étaient en aluminium ;

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,**

Que le Conseil informe le propriétaire du 375, rue Guertin que la Ville de Disraeli réinstallera le nombre requis des ancrages en aluminium lorsque les présents ancrages seront à changer dans quelques années ;

Que cette directive est attachée à la propriété du 375, rue Guertin, donc valide pour le propriétaire actuel et futur advenant une vente de la propriété.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

08-2020-196

5. **Renouvellement de la convention d'Aménagement forestier coopératif de Wolfe pour l'ancien site d'enfouissement, lot no 5 847 028.**

CONSIDÉRANT QUE la convention d'Aménagement forestier coopératif de Wolfe pour l'ancien site d'enfouissement vient à échéance le 16 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement du plan d'aménagement forestier ;

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,**

Que le Conseil autorise le renouvellement de la convention d'Aménagement forestier coopératif de Wolfe;

Que le Conseil autorise le directeur général à signer au nom de la Ville de Disraeli, dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées, telle que définie dans la loi sur les forêts (L.R.Q., chapitre F-4.1) et dans les règlements afférents, ainsi que dans toute autre loi ou règlement qui y fait référence;

Que cette personne représentera également la corporation auprès d'Aménagement forestier coopératif de Wolfe et, si la corporation désire devenir membre de la coopérative, elle signera la convention d'aménagement ainsi que les documents s'y rapportant. Cette personne détiendra le droit de vote à l'assemblée générale annuelle.

Advenant une annulation ou une révocation du présent document, Aménagement forestier coopératif de Wolfe devra en être avisé par écrit.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

08-2020-197

6. **Appui au Réseau d'entraide des Appalaches pour maintenir le service des travailleurs de rue sous le secteur Sud de la MRC des Appalaches.**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau d'entraide des Appalaches, la Maison des jeunes et Espace-familles de Disraeli ont mis en place, dans le secteur Sud de la MRC, des Appalaches le service des travailleurs de rue ;

CONSIDÉRANT QUE la problématique qui se vit actuellement dans le secteur Sud de la MRC dans Appalaches à savoir : l'augmentation des problèmes de santé mentale, de toxicomanie de comportements marginaux, d'isolement social et d'un nouveau problème, l'itinérance ;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années il y a une diminution des services offerts dans les municipalités en périphérie des grands centres ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli travaille en étroite collaboration avec ces organismes depuis de nombreuses années et qu'il est essentiel que ce service puisse être maintenu ;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
Et résolu,

Que le Conseil donne tout son appui au Réseau d'entraide des Appalaches pour le maintien des services des travailleurs de rue dans le secteur sud de la MRC des Appalaches ;

Que le résultat obtenu cette année avec les travailleurs de rue nécessite le maintien de ce service indispensable pour le secteur Sud de la MRC des Appalaches.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 08-2020-198 7. Mandat à Les Forages KGD Inc. pour l'installation de deux (2) piézomètres à l'étang no 1, usine de traitement des eaux usées.

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
Et résolu,

Que le Conseil autorise Les Forages KGD Inc. à procéder à l'installation de deux (2) piézomètres à l'étang no 1 de l'usine de traitement des eaux usées;

Qu'un budget au montant de 4 208.09 \$ taxes incluses soit alloué selon la soumission déposée par Les Forages KGD Inc. numéro 2003 datée du 29 juillet 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 08-2020-199 8. Demande du Centre de services scolaire des Appalaches afin d'obtenir l'autorisation d'affichage temporaire sur un véhicule pour la rentrée scolaire.

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Appalaches a déposé une demande afin de permettre l'affichage temporaire d'une publicité pour la rentrée scolaire 2020, fixée sur un autobus soit : du 24 août au 30 août 2020, au Marché IGA ;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'affichage n'est pas permis à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un message pour la sécurité des enfants durant la rentrée scolaire ;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
Et résolu,

Que le Conseil autorise le Centre de services scolaire des Appalaches à installer leur publicité comme présentée (coroplaste fixé sur un autobus) dans le stationnement du Marché IGA pour la période du 24 août au 30 août 2020.

Message de la publicité : « M'as-tu vu? Attention à nos enfants ».

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

08-2020-200

9. Fermeture de la séance.

Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

De clore cette séance spéciale à 8h16.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

M. Jacques Lessard
Maire

M. Patrice Bissonnette
Dir. gén. / Sec.-trés.